

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 13 avril 2011

Point n° 11

Délibération n°2011-13

AVANCEMENT de la CHARTE GRAPHIQUE

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve les volets 1, 2 et 3 de la charte graphique.

Fait à Paris, le 13 avril 2011

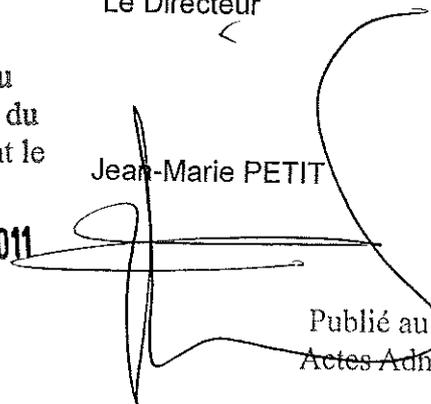
Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT



Transmis au
Commissaire du
Gouvernement le

18 AVR. 2011

Publié au Recueil des
Actes Administratifs le

- 4 MAI 2011